Sud

Au Directeur de la DSCC
S/c du Directeur Etablissement Save Garonne

Objet : dialogue social échéancier réorganisation sites de Mauvezin/Cadours.

Toulouse, le 2 juillet 2019

Monsieur le Directeur,

Lundi 1er juillet, l'ensemble des organisations syndicales ont été conviées à la plénière de lancement pour les réorganisations des sites de Mauvezin et Cadours.

Pendant la présentation du projet, il a été posé la question de la cadence des réunions comme le prévoit le texte sur le dialogue social. C'est-à-dire des réunions avec des dates et un cadrage de ces dernières afin que d'une part, les délais soient respectés et d'autre part, que l'ensemble des organisations syndicales aient le temps nécessaire à la consultation du personnel des 2 sites.

Hormis la réponse de la mise en place à la fin octobre, dont nous savons donc que la mise en place est d'entrée finalisée pour la fin octobre, il n'a pas été communiqué de calendrier pour asseoir bilatérales, plénière intermédiaire et conclusive.

Pour votre information, l'ensemble des organisations syndicales a relevé des incohérences dans le dossier de présentation qui méritent des compléments d'informations. Sur cette question la direction locale nous a dit et répété que nous aurions les informations sous peu de temps, à la limite qu'il ne s'agissait que d'intégrer des données déjà en sa possession mais qu'elle n'avait pu transmettre en temps et heure aux OS. D'ailleurs, nous relevons qu'elle n'aura pas été en capacité de nous les communiquer oralement, tout comme à l'heure qu'il est, nous n'avons les réponses aux questions qui paraissaient « anodines ».

Pour autant, il y a un item sur lequel la direction locale a été particulièrement précise. Toujours à la demande des organisations syndicales dans leur Ensemble sur la détente du calendrier, il leur a été répondu « *verbatim » : « Si vous demandez un report de la réorganisation, cela aura un impact sur la productivité… ».*

Ce que pour Sudptt nous traduisons comme ceci : « Qu'il faudrait tenir l'ensemble des instances en périodes estivales, à marche forcée pour satisfaire les impératifs temporels, sous peine de détente de voir une augmentation de la productivité ». Pour Sudptt, cela n'est pas acceptable et déloyal vis-à-vis des collaborateurs de la Poste présents sur les 2 sites de Mauvezin et Cadours. Il s'agirait d'un manque de respect et nous osons l'écrire d'un chantage éhonté sans respect de la note sur la conduite du changement.

Aussi, afin d'aborder ces 2 réorganisations dans un climat tempéré, nous vous demandons de différer les dates des instances à venir afin de respecter en la matière les préconisations dues au calendrier et au dialogue social.

Pour Sudptt31/32

Les bureaux

Copies aux organisations syndicales et au personnel de Mauvezin et Cadours